AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0376
FR0007317813-FS0162

2 mars 2023

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2023, la société anonyme Cira Holding[1] (412 F route d'Esch, L. 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 février 2023, les seuils de 25% du capital et 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société CS GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CS GROUP hors marché[2].

[1] Contrôlée par M. Mohamed Hamra-Krouha.
[2] Cf. notamment communiqué des sociétés CS GROUP et Sopra Steria Group du 28 février 2023.